

DOSSIER D'INSCRIPTION 2023-2024

Mise à jour : 6 juin 2023

ORGANISME DE FORMATION

NORDIC France

Organisme de formation déclaré sous le numéro : 82730035473

Adresse : Alpespace / 24 voie Saint Exupéry / 73800 PORTE DE SAVOIE

N° SIRET : 348 409 137 000 42

Code NAF/APE : 9319Z

Certification QUALIOP1 : RN 0103 -Actions de formation

Contact : contact@nordicfrance.fr / 04.79.70.35.04

Nordic France dispose d'un agrément ministériel depuis 1993 pour l'organisation des formations de brevet national de pisteur secouriste, option nordique 1^{er} et 2nd degré (*arrêté ministériel du 08 janvier 1993 relatif à la formation des pisteurs secouristes*)

Les formations de Brevet national de pisteur secouriste, option nordique 1^{er} degré, sont organisées par Nordic France en collaboration avec ses associations départementales ou de massif adhérentes :



A NOTER

Les **pré-requis** pour entrer en formation « *Connaissances Générales du milieu montagnard* » (CGMM) sont les suivants :

- Avoir 18 ans au jour de commencement de la formation
- Être titulaire du PSE1-PSE2 (recyclage obligatoire tous les ans pour exercer et pour rentrer en formation)
- Avoir déposé un dossier complet

Les **pré-requis** pour entrer en formation « *Unités de formation spécifique* » (UF) sont les suivants :

- Disposer d'une attestation de contrôle continu des Connaissances Générales du Milieu Montagnard (CGMM)
- Être titulaire du test de qualification technique, option ski nordique
- Être titulaire du PSE1-PSE2
- Avoir déposé un dossier complet

Selon les règles sanitaires en vigueur au moment de la formation, le déroulement de la formation pourra être adapté (notamment avec des modifications de dates).

CONTENU DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Fiche 1 : Fiche informative

Fiche 2 : Fiche d'inscription

Fiche 3 : Paiement de la formation

Fiche 4 : Acte d'engagement Employeur ou OPCO

Fiche 5 : Acte d'engagement candidat

Fiche 6 : Recueil des attentes du candidat

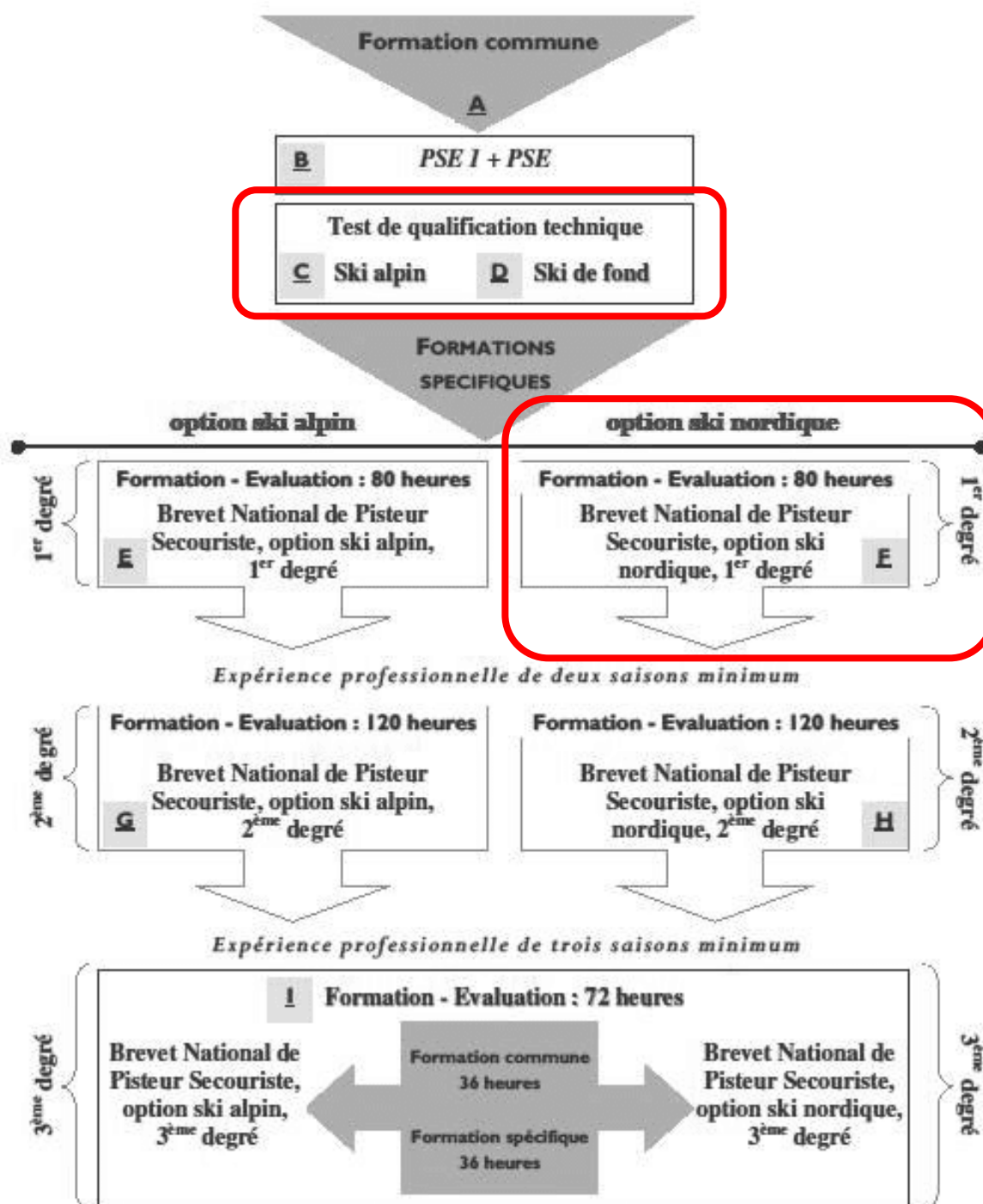
Fiche 7 : Liste des pièces à fournir

FICHE 1 : FICHE INFORMATIVE

CURSUS DE FORMATION COMPLET DES PISTEURS SECOURISTES

Les formations proposées correspondent à la partie du cursus de formation des pisteurs secouristes entourée en rouge :

PISTEURS-SECOURISTES	T.0.2
Organigramme de la formation des pisteurs-secouristes, option ski alpin et ski nordique	A jour 12/2000



CONNAISSANCES GENERALES DU MILIEU MONTAGNARD (CGMM – 32h)

1. Connaissances du milieu montagnard (durée : 11h)

A. - Spécificités de la montagne (durée : 5 h) :

- équipement ;
- choix des itinéraires ;
- environnement.

B. - Météorologie (durée : 3h) :

- notion de météorologie du relief.

C. - Nivologie (durée : 3h) :

- formation, métamorphoses et propriétés de la neige
- équilibre du manteau neigeux et types d'avalanches
- prévision du risque d'avalanches pour la sécurité des skieurs et du pisteur lui-même ;
- états de surface dangereux pour la sécurité des skieurs.

2. Administration et réglementation (durée : 7h)

- connaissances juridiques de base ;
- étude des textes réglementaires ;
- plans de secours et d'alerte ;
- organisation des secours et des services de sécurité des pistes ;
- notions de responsabilité ;
- statut et rôle du pisteur-secouriste ;
- présentation du cadre d'emplois des pisteurs-secouristes.

3. Accueil et information (durée : 5h)

- principes et techniques d'accueil et d'information des usagers ;
- sensibilisation à la démarche qualité.

4. Techniques et moyens d'intervention, de déplacements et de liaison sécurité en montagne (durée : 5h)

- radiotéléphonie ;
- informations sur les engins de déplacements motorisés sur neige, remontées mécaniques et hélicoptères.

5. Evaluation des connaissances en contrôle continu (durée : 4h)

UNITES DE FORMATION SPECIFIQUE (UF - 80h)

1. Unité de formation : sécurité, secours (durée : 40h) :

1.1. Secourisme (durée : 4h) :

Secourisme adapté au milieu de la montagne :

- accidents dus au froid ;
- accidents dus à l'environnement (soleil, altitude, etc.) ;
- problèmes de santé (fatigue, problèmes cardio-vasculaires, déshydratation, etc.).

1.2. Techniques de sauvetage (durée : 30h) :

A. Techniques de sauvetage spécifiques en situation (cas concrets) (durée : 20h) :

- signalisation ;
- protection d'une victime et prévention du sur-accident ;
- bilan, alerte ;
- intervention : conditionnement, évacuation ;
- moyens de recherche et d'évacuation spécifiques ;
- topo-orientation recherche ;
- chenillettes et scooters ;
- moyens de liaison.

B. Technique de dégagement hélicoptéré (durée : 4 h).

C. Nivo-météorologie appliquée à la prévention et à la sécurité (durée : 6h) :

- secours en avalanche.

1.3. Evaluation (durée : 6h).

2. Unité de formation : aménagement, entretien, gestion (durée : 40h) :

2.1. Matériels, entretien, damage (durée : 24h) :

- préparation et entretien hivernal et pré-hivernal des pistes (signalisation, traçage et balisage),
- connaissance des équipements et matériels,
- conduite des engins de damage et utilisation des accessoires arrière,
- sécurité de travail liée au matériel, au conducteur et aux usagers.

2.2. Météorologie et nivologie appliquées (durée : 4h) :

- connaissance du manteau neigeux ;
- application pratique de la nivologie au damage.

2.3. Accueil, réglementation, gestion (durée : 6h)

- accueil, information du public (affichage, documentation, connaissance de l'activité et du matériel de ski),
- réglementation, prévention,
- gestion du domaine skiable nordique,
- données économiques, perception et contrôle de la redevance.

2.4. Evaluation par un jury de professionnel (durée : 6h)

PRECISIONS Examen

L'examen pour l'obtention du brevet national de pisteur-secouriste, option ski nordique premier degré, porte sur le programme des deux unités de formation prévues.

L'unité de formation "sécurité secours", notée sur 60, est validée après :

- **Une épreuve théorique, notée sur 20**, d'une durée de vingt minutes environ, portant sur le secourisme adapté au milieu de la montagne, la prévention et la sécurité ;
- **Une épreuve pratique, notée sur 40**, d'une durée de vingt minutes environ, portant sur les techniques de sauvetage spécifiques au domaine nordique.

L'unité de formation "aménagement, entretien, gestion", notée sur 60, est validée après :

- **Une épreuve pratique sur le terrain, relative au damage des pistes de ski nordique, notée sur 30**, qui comporte une partie pratique, d'une durée de vingt minutes environ, portant sur la conduite et l'utilisation des engins de damage et de leurs accessoires, notée sur 15 ; suivie d'un entretien, en situation, d'une durée de vingt minutes environ, portant sur la connaissance, le fonctionnement, l'entretien et les règles de sécurité des machines et de leurs accessoires, notée sur 15.
- **Une épreuve théorique, notée sur 30**, d'une durée de vingt minutes environ, portant sur :
 - la météorologie et la nivologie appliquées, notée sur 15 ;
 - l'accueil et l'information du public, la gestion d'un site nordique et la réglementation, notée sur 15.

Les épreuves théoriques se déroulent sous forme d'un entretien oral, avec tirage au sort préalable des sujets par les candidats. Ils disposent de vingt minutes environ pour la préparation.

ADMISSION :

Chaque unité de formation est notée sur 60. Les candidats doivent obtenir au moins 30 sur 60 pour valider chaque unité. Sont déclarés admis les candidats ayant validé chacune des deux unités de formation et ayant obtenu au moins 60 points sur 120. **Toute note égale ou inférieure à 6 sur 20 est éliminatoire.**

Ne sont pas admis les candidats n'ayant pas la moyenne indiquée ci-dessus.

EN CAS D'ECHEC :

- **Echec dans les deux unités** : les candidats devront **suivre à nouveau l'intégralité de la formation** avant de se représenter à l'examen.
- **Echec à l'une des deux unités** : les candidats qui n'ont pas obtenu la moyenne à l'une des deux unités doivent suivre à nouveau la formation de cette unité et repasser les épreuves correspondantes. Ils conservent la note de l'unité validée, qui est prise en compte pour la note finale de l'examen. Ces candidats peuvent, à condition de suivre tout ou partie de la formation spécifique, **se représenter à l'examen dans un délai de deux ans après obtention de l'attestation validant le programme des connaissances générales du milieu de la montagne.**

DATES ET LIEUX DE FORMATION ET D'EXAMEN

Lieux de la formation	Dates		Nombre de places disponibles
	Partie 1 de la Formation Connaissances Générales du Milieu Montagnard (CGMM)	Partie 2 de la formation Unités de Formation Spécifiques	
MASSIF DU JURA Prémanon (39)	Du 04 au 08 décembre 2023	Du 11 au 22 décembre 2023	14
ALPES DU SUD Queyras (05)	Du 08 au 12 janvier 2024	Du 15 au 26 janvier 2024	14
HAUTE SAVOIE Thônes (74) - CGMM Grand Bornand (74) - UF	Du 18 au 22 mars 2024	Du 25 mars au 5 avril 2024	14

DATES LIMITES D'ENVOI DES CANDIDATURES

Les inscriptions sont validées au fur et à mesure de la réception **des dossiers complets**. Un e-mail de confirmation vous est envoyé. En cas de pièces manquantes au moment du dépôt du dossier, nous contacter.

Contact : formation@nordicfrance.fr / 04.79.70.35.04

Le dossier est à envoyer au plus tard (voir date ci-dessous selon la formation choisie) à l'adresse :

Nordic France
Alpespace
24 voie Saint Exupéry
73800 PORTE DE SAVOIE

Lieux	Date limite d'envoi du dossier de candidature COMPLET
MASSIF DU JURA	4 novembre 2023
ALPES DU SUD	8 décembre 2023
HAUTE SAVOIE	18 février 2024

FICHE 2 : FICHE D'INSCRIPTION

A retourner au plus tard : voir date précisée Fiche 1

COORDONNEES	
Nom	
Prénom	
Date de Naissance	
Lieu de Naissance	
Adresse Code postal Commune	
Téléphone(s)	
E-mail	
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Niveau scolaire ou universitaire	
Situation professionnelle <i>(Rayer les mentions inutiles)</i>	Etudiant –Demandeur d’emploi – Salarié - Travailleur indépendant Autre(s) :
Si vous êtes salarié <i>Merci de préciser les coordonnées de votre employeur</i>	Nom du domaine : Nom de l’employeur : Adresse : Téléphone : Mail : Personne contact :
Situation de Handicap	Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez être mis en relation avec notre référent handicap en prenant contact auprès de : contact@nordicfrance.fr / 04.79.70.35.04. Il pourra échanger avec vous pour mettre en place des solutions adaptées. Si vous préférez que notre référent prenne contact avec vous, merci de cocher la case suivante : <input type="checkbox"/>

FORMATIONS CHOISIES

Concernant le test technique : le test technique peut être passé dans le lieu de votre choix, indépendamment du lieu de formation choisi pour la formation « CGMM » et « Unité de formation spécifique ».

Concernant le suivi de la formation « CGMM » et « Unités de formation spécifique » : les formations sont organisées pour être suivies sur un même lieu.

Pour les candidats ayant déjà passé et validé partiellement l'examen : nous vous invitons à prendre contact avec Nordic France

Intensité journalière : l'intensité journalière des formations est comprise entre 7h et 8h.

L'hébergement : Pour les candidats qui habiteraient à plus de 25 km du lieu de formation, il est conseillé de prendre un hébergement sur le lieu de la formation. Une liste d'hébergements vous sera transmise lors de la convocation. Les réservations seront à faire directement auprès de l'hébergeur. Les repas de midi sont prévus et compris dans le coût de formation.

Massif du Jura

Cocher selon votre choix		Dates	Durée	Coût (Net de Taxes) (repas du midi inclus)
Prémanon (39)	Connaissances Générales du Milieu Montagnard (CGMM)	Du 04 décembre 2023 Au 08 décembre 2023	32h	600 €
	Unités de Formation Spécifiques (UF)	Du 11 décembre 2023 Au 22 décembre 2023	80 h	1 400 €

Alpes du Sud

Cocher selon votre choix		Dates	Durée	Coût (Net de Taxes) (repas du midi inclus)
Queyras (05)	Connaissances Générales du Milieu Montagnard (CGMM)	Du 08 janvier 2024 Au 12 janvier 2024	32h	600 €
	Unités de Formation Spécifiques (UF)	Du 15 janvier 2024 Au 26 janvier 2024	80 h	1 400 €

Alpes du Nord

Cocher selon votre choix		Dates	Durée	Coût (Net de Taxes) (repas du midi inclus)
Thônes (74) Le Grand Bornand (74)	Connaissances Générales du Milieu Montagnard (CGMM)	Du 18 mars 2024 Au 22 mars 2024	32h	600 €
	Unités de Formation Spécifiques	Du 25 mars 2024 Au 05 avril 2024	80 h	1 400 €

COUT TOTAL (à compléter)	Montant (Net de Taxes)
Coût pédagogique - CGMM	
Coût pédagogique - UF	
TOTAL	

Fait à :

Le :

Signature du candidat,
ou signature et cachet de l'employeur:

FICHE 3 : PAIEMENT DE LA FORMATION

MODALITES DE FINANCEMENT ENVISAGEES

Cocher la formule choisie	Type de financement	Informations complémentaires	Démarches complémentaires
	Financement Employeur OPCO (Plan de développement des Compétences)	Merci de joindre le justificatif de prise en charge OPCO	Merci de faire remplir l'acte d'engagement Fiche n°4 et de remplir la Fiche n°5 ci-dessous
	Financement Employeur sur fonds de l'entreprise		Merci de faire remplir l'acte d'engagement Fiche n°4 ci-dessous
	Compte personnel de formation (CPF)	Validation de la demande de CPF dès validation du maintien de la formation par l'OF	Merci de remplir l'acte d'engagement Fiche n°5 ci-dessous
	Financement Pôle Emploi	Préciser votre numéro d'identifiant Pôle Emploi : Code ou nom de la région de rattachement :	Merci de remplir l'acte d'engagement Fiche n°5 ci-dessous
	Financement personnel		Merci de remplir l'acte d'engagement Fiche n°5 ci-dessous

MODE DE PAIEMENT

L'inscription est effective seulement si le présent document est accompagné d'un premier chèque d'un montant équivalent à 30 % du coût pédagogique. Ce chèque sera encaissé après le délai de rétractation de 14 jours suite à la signature du contrat de formation et au plus tard le 1^{er} jour de la formation.

- Dans le cas d'un financement par le participant ou l'employeur, une facture sera transmise à l'issue de la formation. Le solde est à régler dans un délai de 30 jours à compter de la date de facturation. Au-delà de ce délais une majoration de 2 fois le taux d'intérêt légal en vigueur sera appliqué.
- Dans le cas d'une demande de financement auprès d'un OPCO : si un refus de financement est notifié, le candidat s'engage à régler personnellement les frais de formation (Fiche 5 à compléter).

Merci de cocher le mode de paiement choisi :

Chèques N° Banque

A l'ordre de Nordic France (à joindre obligatoirement à la fiche d'inscription).

Mandat administratif ou décision de la collectivité locale (Copie)

Coordonnées bancaires Nordic France :

IBAN : FR76 1810 6008 1087 1297 0105 083

BIC : AGRIFRPP881

CONDITIONS D'ANNULATION

A réception de votre dossier complet, Nordic France vous communiquera un contrat de formation. A compter de la date de signature de ce contrat, le candidat disposera d'un délai de quatorze jours pour se rétracter. Le candidat souhaitant se rétracter devra informer Nordic France par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne pourra être exigée. Aucun acompte ne sera encaissé avant la fin de ce délai de rétractation.

En dehors de ce délai de rétractation, toute annulation non justifiée par un cas de force majeure, entraînera une retenue de 30% du montant global de la formation. Cette retenue sera montée à 100 % du montant global de la formation en cas d'annulation moins de 5 jours avant le début de la formation. Dans le cas d'une prise en charge CPF, ce sont les Conditions générales de ventes de la plateforme CPF qui seront appliquées.

Fait à :

Le :

Signature du candidat,

ou signature et cachet de l'employeur:

FICHE 4 : ACTE D'ENGAGEMENT OPCO et EMPLOYEUR

Dans le cas où la formation est financée par l'employeur ou par l'OPCO, merci de compléter l'acte d'engagement ci-dessous. La facture sera adressée aux coordonnées indiquées ci-dessous.

Je soussigné :

occupant la fonction de :

agissant pour le compte de (nom de l'entreprise) :

Adresse complète :

.....

.....

.....

atteste que les frais de formations engagés pour (Nom du candidat) :

.....

d'un montant de : seront payés à l'issue de la formation sur présentation par l'organisme de formation de la facture, des feuilles d'épargement et du programme détaillé. Le paiement se fera par (cocher le mode choisi) :

Chèque à l'ordre de Nordic France,

Virement sur le compte de Nordic France

IBAN : FR76 1810 6008 1087 1297 0105 083

BIC : AGRIFRPP881

Nom de la personne à contacter

Adresse Mail :

Téléphone :

Fait à :

Le :

Signature du responsable
et cachet de l'employeur ou de l'OPCO :

En cas de financement par un OPCO, merci de joindre la notification de prise en charge.

FICHE 5 : ACTE D'ENGAGEMENT DU CANDIDAT

A compléter par tous les candidats

Je soussigné :

Adresse complète :

.....
.....
.....

atteste :

assurer personnellement le financement de la formation et prendre en charge l'ensemble des frais engagés. Le règlement du solde sera réalisé à l'issue de la formation sur présentation de la facture par l'organisme de formation.

avoir sollicité un organisme pour financer tout ou partie de la formation (OPCO, CPF, pôle emploi, employeur, ...). Dans le cas d'un refus de financement ou d'une prise en charge partielle, je m'engage à payer les frais engagés dans le cadre de cette formation.

Les frais engagés dans le cadre de l'inscription à la formation s'élèvent à :

Le paiement s'effectuera par (cocher le mode choisi) :

Chèque libellé à l'ordre de Nordic France,

Virement bancaire sur le compte de Nordic France

IBAN : FR76 1810 6008 1087 1297 0105 083

BIC : AGRIFRPP881

Fait à :

Le :

Signature :

FICHE 6 : RECUEIL DES ATTENTES DU CANDIDAT

Nom :

Prénom :

FORMATION BREVET NATIONAL DE PISTEUR SECOURISTE Option Nordique – 1er degré	
---	--

Mes connaissances en matière milieu montagnard :	Mes connaissances en matière de fonctionnement d'un site nordique (gestion, aménagement, ...) et de secours :
--	---

Mes attentes par rapport à la formation :	Mes craintes et/ou freins :
---	-----------------------------

Motivations / projet professionnel :

FICHE 7 : LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

Nom :

Prénom :

Seul un dossier complet pourra être pris en considération pour valider une inscription.

Si vous souhaitez suivre la formation CGMM et UF, ne transmettre qu'un exemplaire des documents demandés.

Module de formation et d'examen	Cocher si OK	Pièces à fournir
Connaissances Générales du Milieu Montagnard (CGMM) <i>Se présenter avec sa pièce d'identité valide (carte identité ou passeport)</i>		Dossier d'inscription complété et signé : Fiche d'inscription (Fiche 2), Fiche relative au paiement (Fiche 3) et Fiche recueil des attentes (Fiche 6)
		Acte d'engagement (fiche 5) + si financement par l'employeur ou un organisme (Fiche 4).
		Un chèque ou virement d'acompte d'un montant de 30% du coût total pédagogique Les chèques doivent être libellés à l'ordre de « Nordic France »
		Attestation d'assurance en responsabilité civile valable aux dates de formation
		Photo d'identité au format administratif (1 exemplaire)
		Copie du diplôme de secourisme PSE1-PSE2 ou attestation de recyclage <i>(si vous le passez cette année : pièce à fournir dès que possible, une fois ce diplôme obtenu)</i>
Unités de Formation Spécifiques <i>Se présenter avec sa pièce d'identité valide (carte identité ou passeport)</i>		Tous les documents ci-dessus
		Copie de l' attestation de réussite au test technique <i>(Si vous avez prévu de le passer cette année : à fournir dès que possible, une fois validé. Nous informer de la date de test)</i>
		Copie de l' attestation de réussite aux Connaissances Générales du Milieu Montagnard - CGMM – datant de moins de 2 ans à la date d'entrée en formation. <i>Si vous souhaitez suivre uniquement la formation des Unités de formation spécifiques.</i>
		Copie pièce d'identité en cours de validité